

Cette présentation a été effectuée le 20 novembre 2008, au cours de la journée  
« La législation et la réglementation en tabagisme : et après? »  
dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2008. L'ensemble des présentations  
est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/archives/>.

# Loi sur le tabac (L.R.Q., chap. T-0.01)

## Mise en œuvre

Présentation par  
**Marjolaine Imbeault**  
Chef du Service de lutte contre le tabagisme  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

---

Québec, le 20 novembre 2008  
12<sup>ième</sup> Journées annuelles de santé publique

1

### Contenu de la présentation

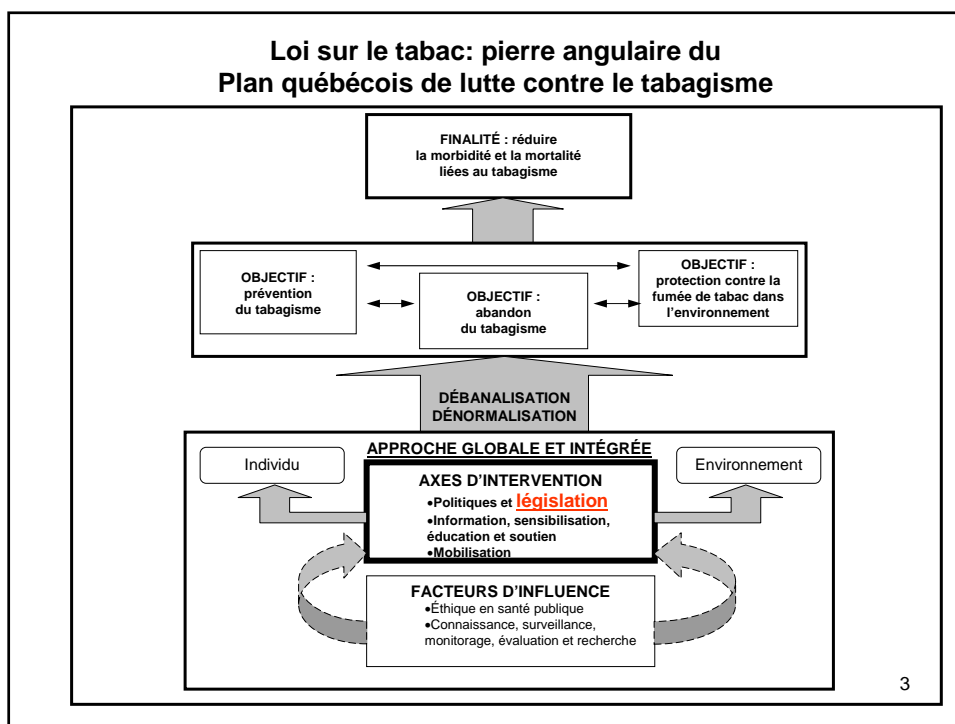
- Sommaire du développement de la loi
- Fondements organisationnels de la mise en œuvre
- Activités de mise en œuvre
- Statistiques
- Défis de la mise en œuvre

---

#### Rappels :

- Rapport de mise en œuvre 2005 disponible sur le site Internet du Ministère
- Rapport de mise en œuvre en 2010

2



## Composantes de la loi

- Chap. 1 : Champ d'application
- Chap. 2 : Restriction de l'usage du tabac
- Chap. 3 : Vente, étalage et affichage du tabac
- Chap. 4 : Promotion, publicité et emballage
- Chap. 5 : Produits du tabac
- Chap. 6 : Rapports
- Chap. 7 : Inspection et saisie
- Chap. 8 : Droit de poursuite (municipalités)
- Chap. 9 : Dispositions pénales
- Chap. 10 : Dispositions administratives
- Chap. 11 : Dispositions modificatives,  
transitoires et finales

Possibilités réglementaires

4

## Développement de la Loi

- **17 juin 1998** : adoption du projet de loi 444, Loi sur le tabac. Entrée en vigueur en 3 vagues :
  - **1<sup>er</sup> octobre 1998** : entrée en vigueur d'articles notamment ceux concernant la promotion.
  - **1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1998** : entrées en vigueur d'articles notamment ceux concernant l'inspection et le droit de poursuite (suite à un décret gouvernemental, le 30 septembre 1998).
  - **17 décembre 1999** : entrée en vigueur d'articles notamment ceux concernant la restriction de l'usage du tabac.

5

## Développement de la Loi (suite)

- **1<sup>er</sup> octobre 2000** : entrée en vigueur de l'interdiction de la vente de tabac en pharmacie
- **17 décembre 2000** : entrée en vigueur des mesures visant l'usage du tabac en établissement de détention
- **17 juin 2001** : entrée en vigueur de l'obligation de ventiler un fumoir en milieu de travail regroupant 50 employés et plus.

6

### Développement de la Loi (suite)

- **17 décembre 2001** : entrée en vigueur de l'obligation de fermer et ventiler une aire « fumeur » dans un restaurant en cas de construction neuve ou de rénovations majeures (15 décembre 2009 pour les autres)
- **1<sup>er</sup> octobre 2003** : fin de la mise en application progressive de l'interdiction de la commandite en faveur du tabac
- **17 décembre 2003** : entrée en vigueur de l'obligation de ventiler un fumoir en milieu de travail regroupant moins de 50 employés

7

### Développement de la Loi (suite)

- **16 juin 2005** : adoption du projet de loi 112, Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives.
  - **31 mai 2006** : entrée en vigueur de la loi, sauf pour 5 mesures :
    - **1<sup>er</sup> juin 2006** : jusqu'au 15 juin, déclaration des points de vente de tabac existants au Registre des entreprises
    - **16 juin 2006** : déclaration de tout nouveau point de vente de tabac au Registre des entreprises
    - **1<sup>er</sup> septembre 2006** : interdictions de fumer sur un terrain d'école et de fournir du tabac à un mineur à l'école
    - **31 mai 2008** : interdiction de l'étalage du tabac au point de vente et des fumoirs en milieu de travail

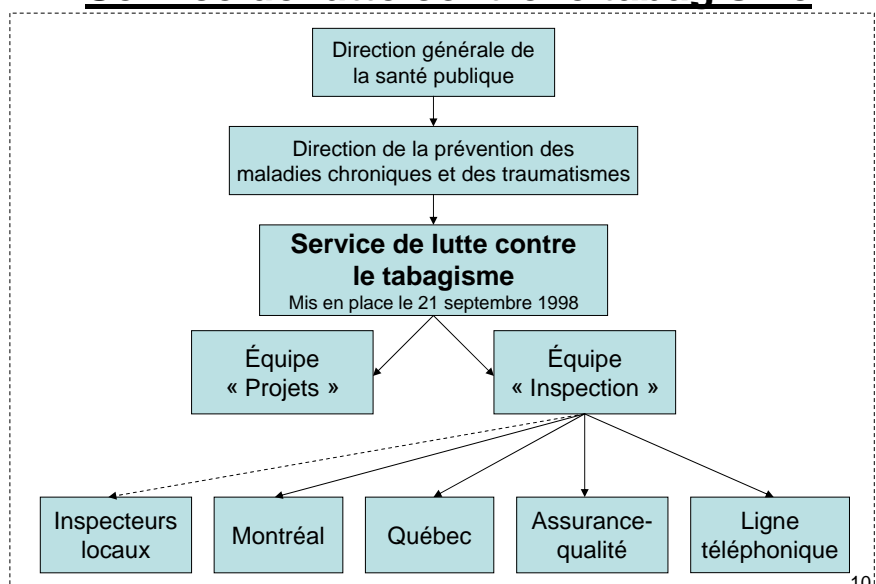
8

## Développement de la Loi (suite)

- **9 juillet 2008** : publication finale du *Règlement d'application de la Loi sur le tabac* (assimile tout produit qui se fume à « tabac » et limite davantage la promotion et la mise en marché des produits du tabac).
  - **24 juillet 2008** : entrée en vigueur du règlement, sauf pour l'article 4 (publicité dans un journal ou magazine) dont l'entrée en vigueur est fixée au 6 septembre 2008.
- **23 juillet 2008** : publication finale du *Règlement sur la mise en garde attribuée au ministre de la Santé et des Services sociaux et portant sur les effets nocifs du tabac sur la santé* (précise la mise en garde « santé » qui doit être apposée sur chaque publicité en faveur du tabac publiée dans un journal ou un magazine).
  - **20 septembre 2008** : entrée en vigueur du Règlement.

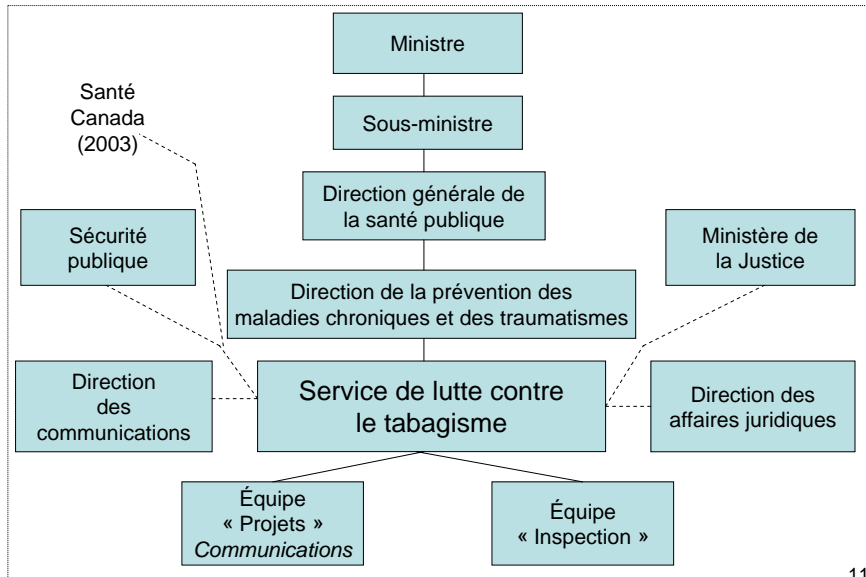
9

## Service de lutte contre le tabagisme



10

## Mise en œuvre de la loi: grands acteurs



11

## Mise en œuvre de la loi: information

- Communications par médias de masse
- Placements dans des revues spécialisées
- Documentation diffusée (envois massifs) et disponible, notamment sur Internet :
  - Trousse du détaillant
  - Guide de l'exploitant vs « usage »
  - Guide « Terrain d'école sans tabac »
  - Bulletins, lettres, autocollants, affiches, sous-verres (1 000 000 pour les bars), etc.
- Site Internet (21 juin 1999)
- Ligne téléphonique (février 2000) (3 pers.)

12

## Mise en œuvre de la loi: information (suite)

- **Agents régionaux** (15 agents de soutien aux exploitants dans les DSP, de mars 2000 à mars 2001, 25 000 exploitants rejoints)
- **Visites d'information des inspecteurs**
- **Conférences** (20 en 1999-2000. Dans 13 villes en mai 2008 concernant la loi et les bars / 762 participants)
- **Rencontres d'organismes centraux** (tels associations de dépanneurs)
- **Rapports périodiques** (sur site du Ministère)
- **Partenariats:**
  - Directions de santé publique
    - Agents régionaux (2000-2001)
    - Soutien aux écoles vs « Terrain d'école sans tabac »
  - Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
  - Association des restaurateurs du Québec

13

## Ligne téléphonique

Nombres de demandes de renseignements

1999-2003 <small>17/12/99 AU 31/03/03</small>	24 680
2003-2004	8 271
2004-2005	7 415
2005-2006	9 366
2006-2007	16 233
2007-2008	5 381
2008-2009 <small>01/04/2008 AU 30/09/08</small>	2 893
<b>Total</b>	<b>41 288</b>

14

### **Inspection ministérielle**

- Le budget de la lutte contre le tabagisme est d'environ 30 M\$, lequel se répartit sommairement comme suit :
  - 10 M\$ pour les aides pharmacologiques (RAMQ)
  - 8 M\$ transférés à des organismes de soutien
  - 5 M\$ versés aux directions de santé publique
  - 5 M\$ pour le Service de lutte contre le tabagisme
- Le personnel du Service compte 56 personnes dont 38 inspecteurs

15

### **Inspection ministérielle (suite)**

- Aides-inspecteurs :
  - Tentatives d'achat (vente aux mineurs)
  - Nombre variable (entre 5 et 12)
- Vigiles :
  - Visite de surveillance/vérification, sans intervention, et rapport de visite
    - De l'automne 2006 à février 2008 : 23 599 visites dans les bars, brasseries et tavernes
    - Au 30 août 2008 : 4 477 visites de points de vente au regard de l'étalage
  - Nombre variable (entre 5 et 12)

16



### Inspecteurs locaux

- Nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux et autorisés par le procureur général du Québec à délivrer des constats d'infraction
- Formation par le Ministère
- Renouvellement annuel de nomination
- 272 nommés depuis février 2001
- 141 actuellement en fonction
- Chez 26 exploitants dont 20 de l'éducation et de l'enseignement (pour « 9 mètres » et cours d'école notamment)

17

### Nombres de plaintes reçues

1999-2003 <small>17/12/99 AU 31/03/03</small>	10 724
2003-2004	3 231
2004-2005	2 703
2005-2006	1 755
2006-2007	3 408
2007-2008	2 446
2008-2009 <small>01/04/2008 AU 30/09/08</small>	884
<b>Total</b>	<b>25 151</b>

18

## Plaintes 2007-2008 - % par type de lieu

Milieus de travail	22,8 %
Brasseries, tavernes ou bars	17,0 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	6,6 %
Lieux aménagés pour consommation des repas sur place	5,8 %
Établissements de santé et de services sociaux et ressources intermédiaires	5,6 %
Lieux d'activités de loisirs, judiciaires, culturelles , de congrès ou autres activités semblables	2,2 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire et de garderies	1,9 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	1,7 %
Tentes et chapiteaux	2,6 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire et garderies	0,6 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	25,3 %
<b>Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac</b>	<b>92,1 %</b>
<b>Sous-total - Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>7,9 %</b>
Total des plaintes reçues	2 446 <sup>19</sup>

## Nombre de visites d'inspection

1999-2003 <small>17/12/99 AU 31/03/03</small>	---
2003-2004	---
2004-2005	---
2005-2006	11 086
2006-2007	8 078
2007-2008	4 507
2008-2009 <small>01/04/2008 AU 30/09/08</small>	2 891
<b>Total</b>	<b>26 562</b>

20

## Visites d'inspection 2007-2008 - % par type de lieu

Brasseries, tavernes ou bars	13,8 %
Milieus de travail	14,9 %
Lieux aménagés pour consommation des repas sur place	5,2 %
Établissements de santé et de services sociaux et ressources intermédiaires	3,2 %
Lieux d'activités de loisirs, judiciaires, culturelles, de congrès ou autres activités semblables	2,7 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	4,1 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	2,4 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire et de garderies	4,7 %
Tentes et chapiteaux	0,1 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	18,9 %
<u>Sous-total - Visites relatives à l'usage du tabac</u>	<u>70,0 %</u>
<u>Sous-total - Visites relatives à la vente et à la promotion du tabac</u>	<u>30,0 %</u>
Total des visites d'inspection	<b>4 507</b>

21

## Nombres de constats d'infraction aux exploitants

1999-2003 <small>17/12/99 AU 31/03/03</small>	1 532
2003-2004	608
2004-2005	929
2005-2006	638
2006-2007	533
2007-2008	600
2008-2009 <small>01/04/2008 AU 30/09/08</small>	182
<b>Total</b>	<b>5 022</b>

22

## **Constats d'infraction aux exploitants** **2007-2008 - % par type de lieu**

Brasseries, tavernes ou bars	24,8 %
Milieus de travail	18,3 %
Établissements de santé et de services sociaux et ressources intermédiaires	4,4 %
Lieux aménagés pour consommation des repas sur place	3,7 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus et résidences pour personnes âgées	1,8 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire et de garderies	4,4 %
Centres de formation professionnelle, Cégeps et Universités	1,3 %
Lieux d'activités de loisirs, judiciaires, culturelles, de congrès ou autres activités semblables	1,5 %
Tentes et chapiteaux	0,3 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	14,8 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>74,3 %</b>
<b>Sous-total - Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac</b>	<b>25,7 %</b>
<b>Total des constats d'infraction aux exploitants</b>	<b>600</b>

23

## **Constats d'infraction aux exploitants** **2007-2008 - % par type d'infraction**

<b>A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire</b>	<b>69,5 %</b>
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches, les endroits où il est interdit de fumer	3,7 %
A contrevenu aux normes d'aménagement des lieux où il est permis de fumer	1,2 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac</b>	<b>74,4 %</b>
A vendu du tabac à un mineur	12,2 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	3,8 %
Autres	1,3 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac</b>	<b>17,3 %</b>
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	8,3 %
<b>Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac</b>	<b>8,3 %</b>
<b>Total des constats émis aux exploitants</b>	<b>600</b>

24

## Nombres de constats d'infraction aux individus

1999-2003 <small>17/12/99 AU 31/03/03</small>	113
2003-2004	147
2004-2005	266
2005-2006	255
2006-2007	536
2007-2008	1 218
2008-2009 <small>01/04/2008 AU 30/09/08</small>	547
<b>Total</b>	<b>3 082</b>

25

## Constats d'infraction aux individus 2007-2008 - %par type d'infraction

A fumé à l'extérieur dans un « 9 mètres »	48,6 %
A fumé dans un lieu fermé où il est interdit de le faire	37,9%
A vendu du tabac à un mineur	12,8 %
Autres	0,3 %
A entravé le travail d'un inspecteur	0,4 %
<b>Total des constats émis aux individus</b>	<b>1 218</b>

26

**Nombres de constats d'infraction**  
**« vente à un mineur »**

1999-2003 <small>17/12/99 AU 31/03/03</small>	---
2003-2004	---
2004-2005	184
2005-2006	171
2006-2007	66
2007-2008	229
2008-2009 <small>01/04/2008 AU 30/09/08</small>	80
<b>Total</b>	<b>730</b>

27

**Nombres de suspensions**  
**du droit de vendre du tabac**

1999-2003 <small>17/12/99 AU 31/03/03</small>	---
2003-2004	---
2004-2005	---
2005-2006	1
2006-2007	1
2007-2008	1
2008-2009 <small>01/04/2008 AU 30/09/08</small>	25
<b>Total</b>	<b>28</b>

28

## Enregistrements obligatoires

- Nombres de :
  - salons de cigares reconnus : **27**
  - points de vente de tabac inscrits au Registraire des entreprises : **7 200**
  - points de vente de tabac spécialisés reconnus : **6** (25 demandes à l'étude)

29

## Étalage et achat du tabac

- Entre le 31 mai et le 15 octobre 2008 : 7000 visites aux points de vente par des inspecteurs et des vigiles pour l'étalage :
  - Bon respect de la loi et collaboration des détaillants.
  - Aucun constat d'infraction à ce jour.
  - 5 % des détaillants ne sont pas encore conformes et font l'objet de suivi, suite à des retards jugés acceptables.
- Prix d'achat du tabac : inspection limitée à ce jour. Le règlement semble connu et respecté.

30

## **Problématiques**

- Vaste portée de la loi : objets, clientèles, lieux variés et multiples. Exemples :
  - 225 000 exploitants vs « usage du tabac »
  - 7 200 points de vente
  - 3 150 écoles
  - 8 000 bars
  - 18 000 restaurants
  - 1 750 établissements de santé et de services sociaux
- Interprétation et application :
  - « abri pour fumeurs »
  - « publicité indirecte en faveur du tabac »
  - « offrir un maximum de protection aux non-fumeurs compte tenu de la superficie totale des lieux et de leurs conditions d'utilisation et d'aération. »
  - « étalage » dans le cadre des activités commerciales

31

## **Problématiques (suite)**

- Adaptation plus difficile aux interdictions de fumer à l'extérieur (ex. : 9 mètres)
- Problèmes découlant de l'interdiction de fumer sur les terrains des écoles (voisinage)
- Roulement de personnel
- Stratégies publicitaires de l'industrie
- Contrebande (contrecarre les effets de la loi)
- Contestation juridique (bars, Can. Pacifique)

32